

Personalvorsorge Piora  
Geschäftsstelle  
Postfach  
CH-8152 Glattbrugg

Adresse

Téléphone: +41 43 210 18 18  
Tél. direct: +41 43 210 19 73  
E-mail: [rosmarie.kunz@pfs.ch](mailto:rosmarie.kunz@pfs.ch)  
Page d'accueil: [pvp.pfs-service.ch/fr/](http://pvp.pfs-service.ch/fr/)

Glattbrugg, janvier 2024

## Informations concernant votre prévoyance professionnelle

Formule d'appel

### Situation financière

Après une très mauvaise année d'investissement 2022, on peut à nouveau respirer. Même si la volatilité des marchés d'investissement a ressemblé à un parcours de montagnes russes en 2023, un bilan positif a pu être dressé jusqu'à fin novembre. L'inflation a diminué plus vite que prévu et le renchérissement a légèrement baissé en novembre. Ces questions continueront néanmoins à nous préoccuper à l'avenir.

Le rendement des investissements de la Prévoyance Professionnelle Piora (PPP) était de 3,04 % pour le plan de base et de 2,42 % pour le plan complémentaire au 30 novembre 2023. La réserve de fluctuation de valeur a donc pu être constituée facilement. Nous sommes optimistes et pensons terminer l'année avec un rendement positif des investissements. La Prévoyance Professionnelle de Piora présente un taux de couverture d'environ 114 % pour le plan de base, ce qui représente toujours un excédent significatif.

Dans le plan complémentaire, en cas de rendement positif des investissements en fin d'année, la réserve de fluctuation de valeur peut être légèrement reconstituée. Le taux de couverture est actuellement d'environ 103 %.

Le Conseil de fondation continue de suivre de près l'évolution générale du marché.

### Rémunération des avoirs de vieillesse en 2023 et adaptations des rentes en 2024

Compte tenu de la situation financière actuelle, le Conseil de fondation a décidé, lors de sa réunion du 18 décembre 2023, de rémunérer les avoirs de vieillesse à hauteur de **2 %** pour le plan de base et de **1%** pour le plan complémentaire.

Pour 2024, le Conseil fédéral a relevé le taux d'intérêt minimal de la LPP à 1,25 % dans sa communication de novembre 2023.

Le Conseil de fondation vérifie tous les ans si les rentes doivent être adaptées à l'évolution des prix. À l'heure actuelle, il n'y a pas de ressources disponibles. En outre, les bénéficiaires de rentes profitent d'un taux de conversion qui demeure relativement élevé. Pour cette raison, le Conseil de fondation a décidé de ne pas accorder d'adaptation des rentes en 2023.

### **Adaptation du règlement de prévoyance et du plan de prévoyance valables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 (base et complémentaire)**

Avec l'entrée en vigueur de la réforme de l'AVS 2021 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, notre règlement de prévoyance a également connu des ajustements correspondants. Les ajustements n'ont pas d'incidence sur vos cotisations mensuelles. Celles-ci restent inchangées comme les années précédentes. Voici les principaux ajustements à venir :

La notion d'âge ordinaire de la retraite est adaptée et s'appelle désormais l'âge de référence. L'âge de référence chez les femmes passe de 64 à 65 ans. L'âge de référence uniforme n'a aucune influence sur le niveau de la prestation de vieillesse des femmes. Le montant de la prestation de vieillesse est déterminé par l'âge de vieillesse et le taux de conversion au moment de l'abandon de l'activité professionnelle, qui peut naturellement continuer d'être flexible entre l'âge de 58 et 70 ans. La retraite partielle peut comme auparavant se faire en trois étapes au maximum, le premier retrait partiel devant être d'**au moins 20 %** de la prestation de vieillesse. En outre, il est possible d'exiger un maximum de trois retraits en capital, en tenant également compte des retraits en capital dans les autres caisses de pension.

Le nouveau règlement de prévoyance et les plans de prévoyance de base et complémentaire sont disponibles sur notre page d'accueil 'Prévoyance Professionnelle Piora' <http://pvp.pfs-service.ch>.

### **Nouvelle loi sur la protection des données (nLPD) à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023**

La LPD entièrement révisée et les dispositions correspondantes des règlements garantissent à l'avenir une meilleure protection des données à caractère personnel. En particulier, la protection des données est adaptée aux évolutions technologiques, l'autodétermination sur les données à caractère personnel est renforcée et la transparence dans la collecte de données à caractère personnel accrue.

Dans le cadre de ces adaptations, la Prévoyance Professionnelle Piora a publié la déclaration de confidentialité sur la page d'accueil 'Prévoyance Professionnelle Piora' <http://pvp.pfs-service.ch> depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**Veillez prendre un moment et lire attentivement la déclaration de confidentialité.**

### **Nouveau mandat pour les représentants des salariés du 1.1.2024 au 31.12.2027**

Lors de l'appel à candidatures du 30 septembre 2023, tous les salariés assurés des entreprises affiliées ont été informés des élections de renouvellement. Tous les représentants des salariés se sont mis à disposition pour la réélection et aucune candidature supplémentaire n'a été reçue. Les représentants actuels des salariés sont ainsi tacitement réélus.

### **Mutation au sein du Conseil de fondation (représentants des employeurs)**

Monsieur Claudio Steiner (représentant des employeurs, Piora Verwaltung AG) a quitté le Conseil de fondation à la suite de son départ de l'entreprise. La succession a pu être assurée par M. Fulvio Micheletti (représentant des employeurs, Piora Verwaltung AG). Le Conseil de fondation est actuellement composé comme suit pour le nouveau mandat de 2024 à 2027 :

**Représentants des employeurs**

Serge Pittet, Eiffage Suisse SA (vice-président)  
Fulvio Micheletti, Piora Verwaltung AG  
Andrea Oehler, EQUANS Suisse SA

**Représentants du personnel**

Patrick Schärli, Eiffage Suisse SA (président)  
Ilona Danninger, Piora Verwaltung AG  
Roger Widmer, EQUANS Suisse SA

**Accueil Prévoyance Professionnelle Piora**

Quand avez-vous visité pour la dernière fois sur notre page d'accueil ?

Vous y trouverez de nombreuses informations sur votre Prévoyance Professionnelle Piora. Entre autres, des formulaires, les règlements actuels et le calculateur de simulations.

Quel est l'impact d'un achat volontaire sur ma rente de vieillesse ? Quel est le montant de ma rente de vieillesse si je veux un versement en capital ? Vous pouvez le calculer vous-même dans le calculateur de simulations. Essayez-le !

**Avez-vous des questions concernant votre caisse de pension ?**

Appelez-nous, nous sommes là pour vous. Votre conseillère clientèle chez PFS, Madame Mirjam Lattmann se tient à votre disposition au 043 210 18 84.

Le Conseil de fondation ainsi que la Direction vous présentent leurs meilleurs vœux de santé et de réussite pour l'année 2024.

Avec nos meilleures salutations,

**Pour le Conseil de fondation**

Patrick Schärli  
Président



Rosmarie Kunz  
Directrice